

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 621

présenté par  
M. Le Déaut  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 2**

Après les mots :

« sur la »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« basse consommation d'énergie des bâtiments, sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre des secteurs des transports et de l'énergie et sur un plan de gestion global des forêts permettant de mobiliser au maximum le rôle de « puits de carbone » de la forêt française publique et privée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le cycle du carbone est constitué de quatre bassins interconnectés : l'atmosphère, la biosphère terrestre, les océans et les sédiments. Ces réserves sont soit des sources de carbone, soit des puits de carbone. Les forêts peuvent absorber le carbone de l'atmosphère et la déforestation, particulièrement dans les zones tropicales, représentent un risque considérable à la réserve totale de carbone dans la biomasse végétale est évaluée dans une fourchette comprise entre 560 et 840 millions de tonnes de carbone. L'importance de gérer de manière pérenne la biomasse végétale est donc primordiale.